

Les points 29 et 30 font l'objet d'un vote unique

Délibérations CA 2023 / 12 / 12 – 26 à 27

Point 29 de l'Ordre du Jour :

OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) Référent de parcours de santé complexe de Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé Complexes (DAC)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 26

Délibération CA 2023 12 12 - 26 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** l'ouverture du Diplôme d'Université (DU) Référent de parcours de santé complexe de Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé Complexes (DAC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	25
Présents	16
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 décembre 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **18 DEC. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **14 DEC. 2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **18 DEC. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 30 de l'Ordre du Jour :
OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) Droit, action publique et innovation numérique
 Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 27

Délibération CA 2023 12 12 - 27 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** l'ouverture du Diplôme d'Université (DU) *Droit, action publique et innovation numérique*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	25
Présents	16
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 décembre 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **18 DEC. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **14/12/2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **18 DEC. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.